

Compte-rendu de la CAPL 1 du 17 juillet 2012 (Catégorie A)

Mouvement local Filière Fiscale

La CAPL (commission Administrative Paritaire Locale) est une réunion paritaire : elle est composée d'autant de représentants du personnel que de représentants de l'administration.

Cette CAPL étudiait le mouvement local d'affectation au 01/09/2012 des inspecteurs filière fiscale.

1 L'examen de ce mouvement a montré quelques incohérences :

- collègues affectés sur un poste autre que leur spécialité ;
- collègues en premier poste affectés sur des postes vacants alors qu'ils doivent d'abord effectuer leur stage premier métier.

Les élus CGT ont rappelé l'importance des stages premiers métiers (SPM) pour les nouveaux inspecteurs qui leur permettent d'appréhender pendant 4 ou 6 mois le métier qu'ils souhaitent privilégier au cours de leur carrière. Ce stage doit être encadré par un moniteur compétent dans la spécialité ; il doit se dérouler dans la mesure du possible sur un service autre que celui d'affectation afin d'éviter la confusion stage /poste.

Les élus CGT ont donc dénoncé :

- le fait d'affecter un collègue sur un poste autre que sa spécialité. Outre le non respect de la spécialité lors de la scolarité, cette situation entraîne pour le/la collègue une obligation de faire son stage premier métier dans une spécialité qu'il/elle s'empressera de quitter au mouvement de mutation suivant ;
- le fait d'affecter des collègues sur des postes vacants. Il est alors très difficile d'organiser un stage premier métier avec un moniteur compétent, dans la mesure où il n'y a pas de moniteur potentiel sur le site. Par ailleurs, la confusion stage/poste est d'autant plus dangereuse, que ces vacances de postes perdurent depuis plusieurs années.

Concernant le collègue affecté sur un poste autre que sa spécialité : la direction a accepté de revoir sa position et après avoir contacté le collègue, lui a proposé un poste sur sa spécialité mais sur une résidence non choisie. La demande de ce collègue demeure donc non satisfaite.

2 L'examen du mouvement a montré des vacances de postes sur les sites de Garges les Gonesse et Ermont :

2.1 Garges les Gonesse :

La situation des SIE de Garges les Gonesse est préoccupante. Sur les arrivées d'inspecteurs, une seule demande a concerné les SIE de cette résidence. Ces postes sont déjà vacants et les conditions de travail des collègues déjà sur site sont aggravées par le manque de personnel. En l'absence d'autres demandes, la direction y a affecté un

collègue nommé ALD (à la disposition du Directeur) au mouvement national.

Cependant, il n'est pas question pour les élus CGT de demander des affectations d'office sur site. Une demande a été réitérée : rendre attrayant le site de Garges les Gonesse pour les agents. Cela passe notamment par des logements sociaux en nombre suffisant et correctement situés.

Sur ce point, la direction a évoqué une réunion avec l'Alpaf lors de laquelle, cette question a été examinée. Des nouveaux logements sociaux seraient implantés sur St Denis. Par ailleurs, ayant constaté que certains jeunes agents en poste à Garges les Gonesse préféreraient habiter sur Paris même, la direction affirme qu'elle va se pencher sur le problème.

Les membres CGT siégeant au CDASS seront vigilants sur le suivi de cette question. N'hésitez pas à faire remonter des difficultés dont vous auriez connaissance.

2.2 Ermont :

La vacance préoccupante sur le site d'Ermont touche le service du CDIF. Aucune demande de mutation ni en national, ni en local n'a concerné Vallée de Montmorency.

C'est pour pallier cette vacance, que la Direction a décidé dans un premier temps, d'affecter un collègue sur le poste du CDIF. Mais ce collègue, en premier poste d'inspecteur, n'ayant pas suivi sa scolarité à l'école du cadastre, n'avait pas fait figurer ce choix dans sa fiche de souhaits.

Les élus CGT ont donc dénoncé cette affectation. Même si des postes restent vacants, il n'est pas envisageable d'imposer une affectation à des collègues qui ne le demandent pas.

Il n'en reste pas moins que le problème du CDIF d'Ermont est bien là. La mission cadastrale a de moins en moins d'adeptes. Le métier, très spécifique est très différent des autres métiers de la DGFIP. Investir dans une formation, qui ne permet pas facilement de changer d'orientation en cours de carrière présente plus d'inconvénients que d'avantages. Dans ces conditions, comment ne pas comprendre les collègues qui ne choisissent pas cette spécialité. Depuis le rapprochement CDI/CDIF, il est impossible de prévoir l'avenir de ce métier, ...à supposer que la DG lui conserve un.

A l'issue de cette CAPL, il a été procédé au vote sur ce mouvement :

<i>SUD Solidaires</i>	<i>:</i>	<i>abstention</i>
<i>FO DGFIP</i>	<i>:</i>	<i>pour</i>
<i>CGT Finances Publiques</i>	<i>:</i>	<i>contre</i>

Les élus CGT ont voté contre ce mouvement qui ne donne pas satisfaction aux demandes des collègues, qui laisse autant d'emplois vacants, alors que les suppressions de postes détériorent chaque jour un plus nos conditions de travail.

Les élus CGT Finances Publiques

Barbara GEHAN, Lam PHAM